

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2026/070

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE (5.3)

**Désignation des représentants à
l'Association Orme Activités**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 1^{er} AVRIL 2026

L'An deux mille vingt-six, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-six mars deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 33 Absents ayant donné pouvoir : 2 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, M. GAMELIN,
Mme DORMION-ROUSSEZ, M. CHAFCHAF, Mme FLORQUIN-BLONDEL,
M. DENTENER,
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,
Mme ANDRE, M. WYCKAERT, Mme SCHERRIER, M. LECLERCQ,
Mme SCHOONHEERE,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHIEN, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, Mme BRANDT,
M. VERSCHEURE, Mme DELHAIZE, M. BRIFFAUT, Mme CZAPNICK-PORET,
M. CASTRE, Mme SIX, M. SOOTS, Mme CAUDRON, M. LEFEBVRE,
Mme LIONET,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme. SAUZEAU qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. COTTE qui a donné pouvoir à M. LEFEBVRE

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

Orme activités est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et ses textes d'application.

Cette association a pour objet :

- l'accompagnement social et professionnel public en difficultés sociales,
- l'élaboration d'actions favorisant l'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de chantier école,
- la gestion d'une ressourcerie favorisant l'insertion de demandeurs d'emploi.

Le siège social de l'association est situé à Hazebrouck (59190) – 519 Petite rue de Sercus. Il pourra être transféré en tout autre endroit par simple décision du Conseil d'Administration.

En application des statuts de l'association Orme activités, article 4, elle se compose de 3 collèges :

1er collège : les Élus	voix délibérative,
2ème collège : le collège des « citoyens »	voix délibérative,
3ème collège : les partenaires	voix délibérative,

Aussi, la Ville d'Hazebrouck, figurant parmi les membres de droit, avec voix délibérative, il convient de désigner deux représentants au sein de l'assemblée générale.

Vu le renouvellement du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- de désigner **M. Hakim CHAFCHAF et Mme Céline DELHAIZE** comme membres de droit, représentant la Ville d'Hazebrouck au sein de l'assemblée générale.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal a décidé en séance, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et a autorisé le vote à main levée.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(35 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

POUR COPIE CONFORME

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de séance,



Amaël BRIFFAUT

**Le Maire
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL